

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département
de la Haute-Savoie

Arrondissement de
Saint-Julien-en-Genevois

DÉCISION

N° 2025 – 008

**Objet : Marché Publics d'assurance – lot n°1 assurance flotte automobile
(marché n°2218) – Avenant 2**

Le Maire de Vétraz-Monthoux,

En application de l'article L. 2122-22 4° du code général des collectivités territoriales et des délégations qui lui ont été accordées par le conseil municipal par délibération n°2021.061 du 17 mai 2021,

Vu l'article susvisé et les délégations qui lui ont été accordées par le conseil municipal pour la durée du mandat, par délibération n° 2021-061 du 17 mai 2021,

Vu le code de la commande publique, et notamment son article R. 2194-7 relatif à la modification non substantielle d'un marché public,

Vu la décision n°2022-072 du 9 décembre 2022 attribuant le marché à la société Assurances Pilliot pour un montant de 27 109,15 € TTC,

Vu la décision n°2024-059 du 19 août 2024, autorisant la signature de l'avenant n°1 pour un montant de 628,36 € TTC,

Considérant les mouvements au sein du parc automobile de la commune durant l'année 2024,

Considérant la nécessité d'établir un avenant afin d'acter de ces modifications,

Considérant que ces modifications entraînent une augmentation de 186,73 € TTC, soit une augmentation totale de 3,01% par rapport au montant initial du marché,

Considérant que le nouveau montant du marché est de 27 924,24 € TTC.

D É C I D E

ARTICLE 1 : De conclure un avenant n°2 au marché incluant les modifications précitées.

ARTICLE 2 : De signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion de l'avenant avec l'entreprise adjudicataire.

Les crédits sont inscrits au budget.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours gracieux auprès de Monsieur Le Maire de Vétraz-Monthoux ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.

Vétraz-Monthoux, le 30 janvier 2025,

Le Maire,
Patrick ANTOINE

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte télétransmis en sous-préfecture de Saint-Julien-en-Genevois, le publié ou notifié le

